

N/REF : 1/07/2024 8H45 C:263565 I:34797

V/Appel du Lundi 01/07/2024 a 8H45

ORDRE DES AVOCATS GRENOBLE

**45 RUE PIERRE SEMARD
38026 GRENOBLE CEDEX**

IMMEUBLE : MAISON DE L'AVOCAT
45 RUE PIERRE SEMARD
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 02 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 45 SEMARD - SE GARER DERRIERE LE BATIMENT SUR LE PARKING DE LA
COPRO CONTACT MR RAVASSARD 06 03 84 16 40

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DES SOUS-SOLS

Donneur d'ordre : Mr F RAVASSARD

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 01/07/2024 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LES SOUS-SOL DU BATIMENT
POMPAGE DES EAUX

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 01/07/24 a 16H26 Mr F RAVASSARD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 20,00%	70,76
TOTAL T.T.C.En EURO	424,56

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN